



# b & c N° 0 mai 2012

La lettre d'information du groupe local BEAUNE et Côte



## Edito

### L'écologie politique a sa place partout... même à Beaune !

Voici un an que notre pays a changé de président, et que les écologistes sont entrés dans un gouvernement de coalition. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, les écologistes d'EELV sont force de proposition pour bâtir une société plus démocratique et plus juste socialement, plus respectueuse de nos ressources et tournée vers des industries d'avenir riches en emplois.

Dans ce contexte s'est constitué à l'automne dernier le groupe local EELV de BEAUNE et du Pays Beau-nois.

Notre objectif est d'animer le débat politique dans une partie de la CÔTE D'OR qui connaît peu l'alternance, et de populariser des sujets jugés non prioritaires par les autres forces politiques : la qualité de l'eau ; l'implantation d'agriculteurs bio ; le traitement des déchets, le problème de la mobilité des personnes et la vie quotidienne dans les villages...

D'autre part, nous analysons les chantiers engagés par les élus dans les différentes collectivités locales qui leur donnent bonne conscience mais qui ne sont pas forcément ressentis par les habitants comme un plus (par exemple la création d'une école de cinéma à Beaune...)



Depuis octobre, le groupe local se réunit une fois par mois environ, dans un esprit très convivial, afin de définir les actions à mener. Nous avons réalisé une campagne d'affichage sur BEAUNE et les communes environnantes sur la question du nucléaire et du gaz de schiste ; deux distributions de tracts sur le marché de BEAUNE, aux dates anniversaires des accidents de FUKUSHIMA en mars et de TCHERNOBYL en avril ; deux interviews dans le Bien Public concernant pour l'un la fin de la fête des sapins du quartier des Blanches Fleurs à Beaune et pour l'autre une réaction suivant la grand-messe organisée à sa propre gloire par le Conseil Général.

Nous souhaitons désormais nous emparer pleinement des problématiques locales afin de préparer les élections municipales de 2014 en proposant des réponses écologiques à nos préoccupations : préserver la qualité de l'eau, réduire la précarité énergétique, développer les énergies renouvelables, redéfinir une gouvernance plus démocratique des instances municipales et intercommunales l'aménagement de l'espace urbain et plus largement des territoires concernés par l'intercommunalité. Dans cette perspective nous appelons toutes les volontés vertes à nous rejoindre, que ce soit pour distribuer des tracts, coller des affiches pendant la campagne ou pour travailler sur les différents axes du programme.

### L'écologie politique a sa place partout, mais nous ne la ferons pas sans vous !

Carole BERNHARD

Pour nous contacter : [eelv.beaune21@gmail.com](mailto:eelv.beaune21@gmail.com)

## Sommaire

Editorial.	P 1
Incinération des déchets verts .....	P 2
Les transitions énergétiques	P 4
La transition a du mal à s'imposer dans le Beauinois .....	P 7

# Incinération

Des déchets verts ; deux poids, pas de mesures

Les communes de l'agglomération ont reçu récemment la lettre ci-joint, émanant de l'Agence Régionale de Santé à propos du brûlage des déchets verts.

L'initiative qui vis à limiter les pollutions aériennes liées à l'incinération des déchets serait parfaitement louable si elle ne s'inscrivait dans un double oubli (déli ?) démocratique et écologique.

En effet, cette directive, ainsi que les documents cités en référence stigmatisent les rejets liés aux brûlages des particuliers, en exonérant l'ensemble des pratiques agricoles, particulièrement la viticulture. Or, si les substances rejetées par les combustions de déchets verts se révèlent effectivement polluantes, en particulier si certains de ces déchets sont traités préalablement avec des produits phytosanitaires, les incinérations de déchets agricoles sont, de par les quantités en jeu et par la nature des polluants décomposés par la combustion, autrement plus dangereux pour la santé et l'environnement en général.

Avec 29 500 ha de vignobles, la Côte d'Or présente un potentiel de rémanents (sarments) d'environ 53 000 tonnes par an, dont une partie importante est encore incinérée, particulièrement dans la Côte et les grands crus (Voir tableau ci-après).

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne

Dijon, le

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE  
Département Prévention et Gestion des Risques et Alertes  
Sanitaires  
Unité Santé Environnement

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
De la Région Bourgogne

Affaire suivie par : Guy MAITRIAS  
Courriel : ARS-BOURGOGNE-DSP.SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Téléphone : 03.80.41.99.37  
Télécopie : 03.80.41.97.46

Réf : 2013/n°058 doc/

Le brûlage des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Source d'émission importante de substances polluantes (gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes), le brûlage des déchets verts nuit à la santé et à l'environnement, il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il peut être la cause de la propagation d'incendie.

Des solutions existent, elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou encore par la gestion collective de ces déchets.

Les déchets verts agricoles ne sont pas en tant que tels soumis à cette interdiction.

En accompagnement à la circulaire DGS/EA1/DGEC/DGPAAT n° 2011-431 du 18 novembre 2011 qui rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et présente les modalités de gestion de cette pratique, je vous prie de trouver ci-joint une affiche qui vous permettra d'attirer l'attention de vos administrés sur ce sujet.

Pour Le directeur général,  
Et par délégation,  
La Directrice de la Santé Publique

Francette MEYNARD

## Règlement sanitaire type de la Côte d'Or, ARTICLE 84. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la santé publique. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.
- Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur(1). La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.
- Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil départemental d'hygiène. Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire.
- Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage. Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

Mesures sur cendres	Chrome Cr	Cuivre Cu	Nickel Ni	Zinc Zn	Cadmium Cd	Plomb Pb	Mercurie Hg	Sélénium Se	Arsenic As	Molyb Mo
mg/kg	31	425	20.5	565	< 0.12	5.7	< 0.1	< 0.5	7.1	2.0
Normes										
Amendements NFU 44-051	120	300	60	600	3	180	2	12	18	
Epandage	1000	1000	200	3000	10	800	10	100		

### Analyse des rejets de l'incinération de sarments de vigne\*

\* dans le Bordelais

- • • • •
- **CODE DE L'ENVIRONNEMENT**
- (Partie Législative)
- Article L541-2
- Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets.
- L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent.
- 
- **CODE DE L'ENVIRONNEMENT**
- (Partie Législative)
- 
- Article L220-2
- Constitue une pollution atmosphérique au sens du présent titre l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives.
- • • • •

3000 microgramme par nano mètre cube, soit 10 fois plus que l'incinération de végétaux ordinaires, comme le roseau. ; elle rejette de même 12 fois plus de composés organiques volatils (COV), 5 fois plus de poussières. On pourrait tenir le même raisonnement avec les brûlages de pailles ou les autres incinérations agricoles\* ; ces pratiques ajoutant aux polluants dégagés la dégradation des sols en raison de la destruction de la microfaune et des bactéries.

**Nous considérons donc que ces dispositions constituent une rupture de l'égalité entre les citoyens et demandons que tous les secteurs d'émissions de polluants soient concernés par cette réglementation.**

C'est d'autant plus urgent que le besoin de retour de masse organique dans les sols viticoles est important et que les pratiques, déjà largement développées de maintien des sarments avec broyage participent également à la limitation de l'érosion des sols. L'argument phytosanitaire opposé par les viticulteurs est d'ailleurs de moins en moins recevable, car les dernières études montrent que les risques de propagation des maladies sont très faibles avec le broyage.

Enfin, le bilan carbone de l'opération sur les déchets verts porte largement à controverse, car la plupart des citoyens ne disposent que de moyens modeste de

transports de leurs déchets (véhicules personnels). Avec une émission de 160 g (Norme actuelle, en évolution vers les 130 g exigés par l'UE), mais plutôt tournant autour de 200 g, par km parcouru, on peut considérer que la mise en déchetterie de 200 l de déchets verts (contenance d'un coffre) représente une émission de 3 kg de CO2.

A l'échelle d'un département et de sa population, particulièrement dans les zones rurales, fortes pourvoyeuses de tailles d'arbres, de haies, et éloignées des déchetteries, le bilan global de ces déplacements peut être calamiteux. **La mesure d'interdiction, objet de l'intervention de l'ARS ne peut être comprise et acceptée que si sont mises en place, parallèlement, des tournées de collecte régulières de déchets verts volumineux ou non compostables par les particuliers (bois).**

En ce sens, une telle initiative compléterait celle déjà mise en oeuvre par le communauté d'agglomération à travers la distribution de composteurs.

René MONTAGNON

*\* 1 Mt de déchets verts sont brûlées chaque année, selon l'ADEME*

L'incinération des sarments dégage une quantité de CO de

# Les transitions énergétiques

## Etat des lieux

Depuis toujours en France les **grandes décisions sur l'énergie ont été prises sans concertation et imposées aux populations et aux salariés** (charbon, hydraulique, nucléaire...).

Les choix énergétiques sont lourds de conséquences, structurants et courent sur de longues périodes, des dizaines d'années. Ils sont donc intimement liés à des choix de société, à des modèles de développement qui sont en débat quand les crises multiples et multiformes n'en finissent pas de malmener le social, l'humain et l'environnemental.

Alors que les besoins d'énergie ne cessent de croître, que la demande mondiale est couverte à plus de 80% par des ressources fossiles dont les gisements s'épuisent et que la consommation d'énergie contribue majoritairement au réchauffement climatique par ses émissions de CO<sub>2</sub>, un consensus social pour un autre modèle de développement est en train d'émerger car **la France est assise sur une richesse inexploitée qu'elle ignore.**

Cette mine d'or, **c'est son immense gisement d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables** qui devrait permettre de relancer la compétitivité de notre industrie, de créer de l'emploi dans le BTP, l'artisanat, le génie électrique, l'agriculture, la sylviculture. Notre facture énergétique s'élève actuellement à 70 milliards d'euros et cet argent pourrait se transformer rapidement en investissements au bénéfice de tous nos territoires.

## Le débat et les enjeux

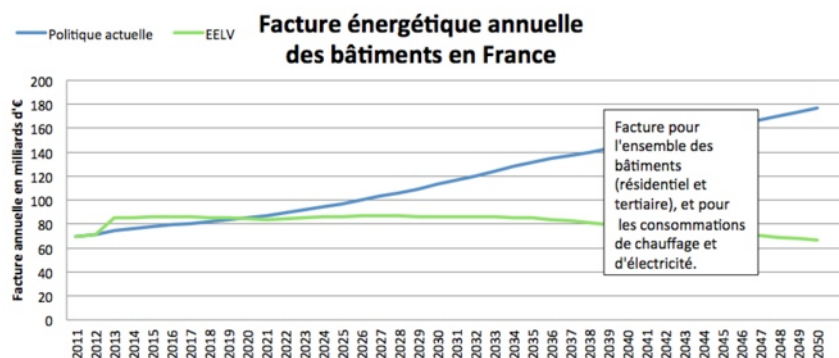
La conférence environnementale de septembre 2012 a lancé la préparation du débat national sur la transition énergétique. Un débat « *ouvert et citoyen, dont l'aboutissement sera un projet de loi de programmation à la fin du premier semestre 2013* », indique la feuille de route publiée à l'issue des travaux. Le débat sur la transition énergétique doit être d'abord un **débat citoyen**, un débat démocratique (chacun peut donner son avis et poser des questions et aussi recevoir des réponses précises) ; c'est aussi un débat participatif car chacun peut faire des propositions et les confronter à celles des autres. Dans ces échanges, c'est la façon de **décider ensemble** qui est en jeu.

Dans ce grand débat public et citoyen qui se déroule en ce moment, **la dimension territoriale et de proximité est première, incontournable et porteuse d'avenir.** Tout plaide pour que le territoire et ses habitants prennent le maximum d'initiatives, qu'ils innovent et qu'ils assument leurs responsabilités locales, sans négliger solidarité nationale et cohésion sociale. La mobilisation citoyenne est donc

essentielle, celle des jeunes sera précieuse puisque nous travaillons pour un futur soutenable et vivable.

**La transition énergétique** est aussi une affaire de **consommateurs**. Chaque habitant est un consommateur d'énergie ou plus exactement de **services énergétiques**. La qualité de l'éclairage, de l'alimentation, le confort thermique du logement, la mobilité ou le fonctionnement de machines au quotidien (électroménager, media...), tout cela requiert de l'énergie, mais paradoxalement, la satisfaction de ces besoins de services peut se passer d'énergie ou en consommer très peu.

**Pour le consommateur, la transition énergétique n'est donc pas une privation ni une punition.** C'est un changement de comportement ou de pratiques qui permet de **vivre bien, voire vivre mieux !** Un logement passif, à forte inertie thermique, est plus agréable et confortable qu'un logement mal isolé et surchauffé. Il en est de même pour la qualité de l'éclairage. Quant aux gaspillages de toutes sortes, leur suppression ne pénalise personne. **Voir des monuments éclairés à BEAUNE toute la nuit avec des projecteurs de forte**



**puissance en est une illustration concrète.** De plus en plus de localités de la communauté d'agglomération ont pris l'initiative de couper l'éclairage public entre minuit et 6 h 00 sans que cela perturbe les habitants, ni ne dégrade la sécurité des lieux (voir ci-après).

breux logements sont encore des passoires énergétiques !!

**La transition énergétique** est enfin une vraie question **pour les salariés, pour tous les travailleurs des secteurs publics et privés.**

Toutes nos entreprises, nos structu-

**jeux, pour faire valoir leurs points de vue et mieux identifier les opportunités et les contraintes.** Ces évolutions plus ou moins lourdes (ex : prix des carburants, nouvelles taxes...) impacteront les entreprises et indirectement les métiers, les fonctions et les compétences et qualifications des salariés. Il faut donc voir venir pour s'adapter, saisir les opportunités et éviter les contraintes. Combien d'entreprises beunoises notamment dans les transports routiers ont proposé à leurs salariés un débat sur cette transition qui inquiète et qu'il faudra bien sûr intégrer dans les nouvelles réglementations (éco-taxes) ?

**Il faut que les salariés y trouvent un intérêt** dans la qualité de vie au travail, dans l'interface entre vie personnelle et travail, voire dans un nouveau métier ou une évolution professionnelle et une meilleure rémunération. Le débat dans l'entreprise sur l'efficacité énergétique peut conduire à des négociations où **économie d'énergie** rime avec **avantages sociaux**. Par exemple, **avec des Plans de Déplacement d'Entreprises ou interentreprises**, tout le monde peut y gagner quelque chose :

## Les villages de Côte d'Or économes en énergie

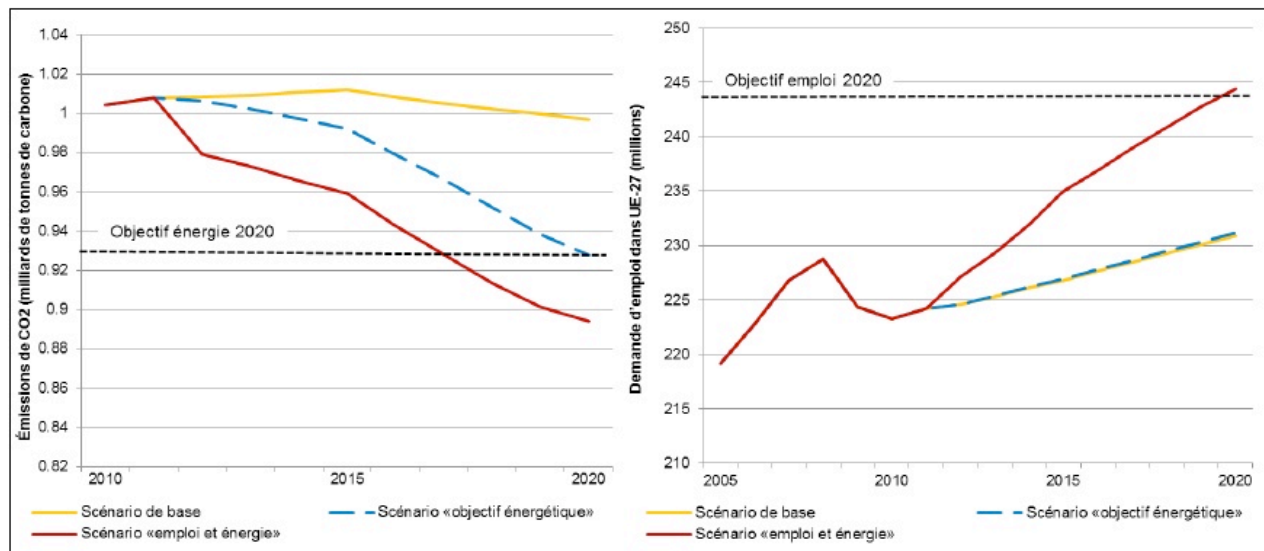
4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile				
CURLÉY	PONCEY LES ATHÉE	REULLEVERGY	ALISE STE REINE				
SEGROIS	MAGNY LES AUBIGNY	FENAY	FLAMMERANS				
BAUBIGNY	LACOUR D'ARCENAY	CHAMBLANC	BROCHON				
CHEUGE	CORCELLES LES CITEAUX	LABERGEMENT LES SEURRE	ST PHILIBERT				
FUSSEY	TRUGNY	FÉNAY	LANTHES				
	MAGNY LES AUBIGNY		BELLENEUVE				
							
							BAIGNEUX LES JUIFS
							NEUILLY LES DIJON
							NOIRON SOUS GEVREY

Mais le **pouvoir d'achat** et la **précarité énergétique** (pas seulement logement mais aussi mobilité) sont des **point cruciaux** pour le consommateur. Des **correctifs sociaux** ou **des alternatives** doivent être fournis à ceux qui en ont besoin. Ces aides ou prestations ciblées doivent être fournies, non dans une optique charitable, mais selon des règles transparentes de **justice sociale** et de **solidarité**. Parlons en aux habitants du quartier des Blanches fleurs à Beaune où de nom-

res, nos administrations sont grosses consommatrices d'énergie : leurs activités, leurs procédés et les modes d'organisation du travail seront à coup sûr, impactés par cette transition énergétique, qui fera sans doute évoluer les règlements, les normes techniques, les déplacements ou les organisations.

**Les salariés, avec leurs représentants élus, ont donc un très fort intérêt à s'impliquer dans ce débat pour en comprendre les en-**

Figure 1 Objectifs de l'Europe en matière d'énergie et d'emploi: scénarios stratégiques



L'entreprise : moins d'absentéisme, moins d'accidents de trajets, meilleure image ;

Les salariés : dépenses de transport en baisse, moins de fatigue, moins de stress ;

L'environnement : moins de gaz à effet de serre (GES), moins de pollutions...

L'enjeu est de combiner, de **réconcilier le social et l'environnemental**. Une entreprise qui pollue, qui gaspille, qui triche... **n'a pas d'avenir !**

## La transition est déjà en marche

On mesure chaque jour l'intérêt d'un nombre croissant de citoyens, de citoyennes, d'entreprises et de collectivités pour les transitions énergétiques et écologiques. Nous pouvons citer les territoires à énergies positives comme TRAMAYES en Saône et Loire, les projets éoliens citoyens autour de CLAMECY, les réseaux de chaleur à Dijon et CHÂLON SUR SAÔNE la transition énergétique dans les cursus de formation et de recherche à l'ENSAM de CLUNY, le changement de nos rapports à l'éner-

gie à travers des concours comme « familles à énergie positive ».

**Les Français** constatant les fragilités et les coûts de leur système énergétique d'un autre temps **aspirent à cette autonomie énergétique fondée sur la solidarité, la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables** qui leur garantira sur la durée la sécurité de leur approvisionnement et la stabilité des prix dans un monde meilleur.

**La Transition énergétique exigera des changements significatifs dans l'organisation institutionnelle du pays et devra veiller à bien prendre en compte de manière convergente les questions sociales, économiques et environnementales.**

Rendre aux territoires la maîtrise de leur avenir énergétique

Lancer une politique volontaire de rénovation énergétique des bâtiments existants, adaptés à tous, notamment les ménages précaires

Mener une politique de soutien aux ENR stable, souple et adaptée aux différentes échelles territoriales

Développer la démocratie énergétique par l'information, la formation, la recherche.

La transition énergétique est une belle opportunité de création de milliers d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire bourguignon, de différents niveaux de qualification et de métiers qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins d'évolution de nombreux salariés.

La transition écologique et énergétique est pour nous écologistes essentielle. C'est une réponse à la crise actuelle et à celles de demain. **La transition énergétique est une raison de croire en l'avenir, un moyen de redonner un sens à l'action politique.**

Sources /documents CLER et CFDT

Jean marc ZAMBOTTO

<http://energie.eelv.fr/la-transition-energetique/>

<http://www.festival-transition.coop/>

<http://www.transition-energetique.gouv.fr/>

## Objectifs d'évolution des ressources énergétiques renouvelables en Bourgogne définies par le Schéma Régional Climat Air Energie

*Production actuelle et objectifs de production par filière, Sources : Alterre pour les données 2009, Energies demain*

Filières de production	Production (GWh) (1)	2009	Scénario (GWh) (2)	2020	Effort à mener d'ici 2020 (2-1)	Part dans le mix renouvelable en 2020
Géothermie de surface*		131		191	59	1,9 %
Déchets ménagers		55		205	150	2,1 %
Hydraulique		148		163	15	1,6 %
Solaire Photovoltaïque		4		583	580	5,8 %
Solaire Thermique		10		460	450	4,6 %
Eolien		100		3 005	2 905	30,0 %
Méthanisation**		0		90	90	0,9 %
Bois-énergie***		3 396		5 114	1 718	51,1 %
Autre biomasse****		95		197	103	2,0 %
<b>Total</b>		<b>3 939</b>		<b>10 008</b>	<b>6 069</b>	<b>100 %</b>

\* Ce chiffre exclut les PAC air/air mais inclut les PAC air/eau.

\*\*Méthanisation agricole et industrielle, la méthanisation des déchets ménagers est comptabilisée dans la filière « Déchets ménagers »

\*\*\*Il s'agit de la production de bois consommé en Bourgogne. La production exportée n'est pas comptée.

\*\*\*\* résidus de culture, sarments, paille, cultures énergétiques,...

# La transition a du mal à s'imposer dans le BEAUNOIS

Actuellement, trois parcs éoliens sont en service en Bourgogne :

25 éoliennes à Saint-Seine-l'Abbaye (21) pour 50 MW, depuis 2009,

6 éoliennes à Beurey-Baugay (21) pour 12 MW, depuis 2010,

4 éoliennes sur le site "Les Clérimois" (89) pour 8MW, depuis mars 2011.

Une dizaine d'autres sont en projet, mais ce qui retient l'attention, c'est la multiplication des obstacles qui retardent le grand projet des hautes côtes de Beaune, situé sur les plateaux à environ 570 m d'altitude entre les communes de Santosse et Bessey en Chaume. Y aurait-il une fatalité envers cette région, alors que la ressource en vent est une des meilleures de la région Bourgogne comme l'a montré une campagne de mesure sur site, co-financée avec l'ADEME dans le cadre de la réalisation de l'Atlas Régional. les hautes côtes constituent l'une des zones les plus propices au développement de l'éolien en Côte d'Or, comme le montre la carte ci-contre, issue de l'atlas du potentiel éolien de l'ADEME.

Ce projet situé sur l'arrière-côte a démarré il y a plus de douze ans, et a pourtant passé toutes les étapes (difficiles) des processus administratifs Français les plus longs d'Europe, études préalables de vent, autorisations, études d'impacts, montage financier, implantation des aires, enquête publique affichée dans 95 communes (soit un bassin de 60 000 personnes).

La situation particulière du projet (site classé des « Côtes de Beaune », Zone de Protection Spéciale « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune ») a justifié des études complémentaires, réalisées par des experts reconnus régionalement, et d'une concertation avec l'ensemble des Services de l'Etat.

La Côte et les Hautes Côtes de BEAUNE ainsi que les vallées de l'Ouche et du RHOIN ont été exclus du projet qui compterait désormais 27 éoliennes de 130 m pour une puissance totale de 54 MW **permettant d'alimenter 48 000 personnes et d'économiser 30 000 tonnes de CO2.**

Alors que les derniers recours des quelques opposants sont épuisés, et que les permis de construire ont été signés par M. le Préfet de Côte d'Or le 31 janvier 2007, on se demande qui

peut bien s'acharner contre ce projet, pourtant prometteur (très bonnes conditions d'accès au site qui permettent d'installer des éoliennes de grande puissance de 2 MW, limitant le nombre de points d'implantation)

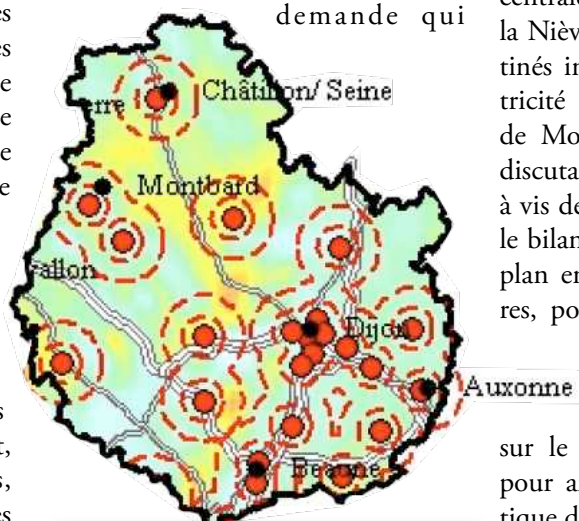
On mesure le fossé qui sépare les objectifs des réalisations. Le plan climat Energie Régional (Voir tableau page précédente), ne prévoyait déjà plus de 2900 Gigawatts/heures d'accroissement d'ici 2020 ; la récente décision administrative annulant le projet d'implantation de 11 éoliennes dans l'Yonne en est le triste constat.

Une dizaine d'autres projets sont pour l'instant gelés en Côte d'Or. **Par qui ? Et pour défendre quels intérêts ?**

Alors que de nombreux élus aujourd'hui défendent la mise en place de centrales à biomasse (ERSCIA dans la Nièvre dont les granulés sont destinés in-fine à la production d'électricité en Belgique, centrale LUCY de Montceau les Mines), à la fois discutables sur le plan écologique vis à vis de la ressource, désastreuses sur le bilan carbone, et ravageuses sur le plan environnemental (infrastructures, poussières, etc), la région et le département doivent être à l'initiative pour débloquer une situation intenable sur le plan de nos engagement et pour améliorer l'autonomie énergétique de la Bourgogne.

**EELV sera là pour leur rappeler à chaque élection.**

**René MONTAGNON**



**Potentiel éolien Côte d'Or (Atlas éolien réalisé pour l'ADEME)**